
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.50446

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

qui date de plus de trente ans lui est très supérieure. La même époque est traitée du point de vue de la nouvelle école de l'Histoire des Relations internationales dans l'excellent ouvrage de René GIRAULT »Diplomatie européenne et impérialismes 1871-1914«² dont le lecteur tirera le plus grand profit.

Charles BLOCH, Paris

Gerd KRUMEICH, *Aufrüstung und Innenpolitik in Frankreich vor dem ersten Weltkrieg. Die Einführung der dreijährigen Dienstpflicht 1913-1914*, Wiesbaden (Franz Steiner), 1980, 297 pp. (Veröffentlichungen des Instituts für europäische Geschichte Mainz, 96).

L'auteur, élève de Wolfgang Mommsen et de Karl Otmar von Aretin, reprend l'étude d'un épisode classique de la préparation à la guerre de 1914. A la suite des travaux allemands qui, depuis vingt ans, ont voulu expliquer la politique extérieure du II^e Reich par des mobiles de politique intérieure, il s'est demandé ce qu'il en était en face. Il s'est donc intéressé à l'âpre débat de 1913 sur la loi militaire des trois ans. Jaurès à l'époque et depuis lors toute une lignée d'auteurs français, jusqu'à Madeleine REBÉRIOUX dans sa »République radicale« de 1975, y ont vu une opération politique liée au regroupement nationaliste qu'illustre l'élection de Poincaré à la présidence de la République. Gerd Krumreich s'est efforcé d'éviter tout préjugé, il connaît l'abondante bibliographie du sujet et il y a ajouté le dépouillement de nouvelles sources: notamment des procès-verbaux du Conseil supérieur de la Guerre, des papiers d'Etienne, de Reinach et de Guesde, des notes journalières de Poincaré lui-même (dont les mémoires publiés ultérieurement diffèrent sensiblement). L'information apparaît sûre dans l'ensemble (hors une confusion, p. 99, entre la composition des conseils généraux et celle des collèges sénatoriaux). L'auteur tire de son enquête une thèse personnelle qu'il formule avec vigueur dans son introduction et dans sa conclusion. On peut trouver toutefois que la justification des ses idées dans le corps du livre reste un peu courte: on souhaiterait souvent des développements plus nourris sur les noeuds de la démonstration.

Son apport le plus intéressant concerne les intentions réelles de l'état-major français, telles qu'elles furent exprimées en confidence au Conseil supérieur de la Guerre le 4 mars 1913. L'auteur est convaincant quand il relie la modification de la loi de recrutement à l'adoption du fameux »plan XVII« par le nouveau généralissime désigné Joffre: pour passer rapidement à l'offensive, comme y pousse la doctrine des Jeunes Turcs animée par le colonel de Grandmaison, il faut pouvoir engager des forces d'active suffisamment importantes. Or l'avantage numérique que l'Allemagne doit à sa population très supérieure se consolide à ce moment, une loi accroissant les effectifs de l'armée active par une incorporation plus complète: le déséquilibre sera de 870 000 hommes contre 480 000. Une partie des unités allemandes sont certes affectées au front oriental mais à cet égard il est vital d'obtenir une offensive concertée de l'allié russe, pour alléger la pression de l'adversaire commun. La solidarité s'étant affaiblie depuis quelques années, il apparaît nécessaire de manifester sa résolution avec éclat, pour dominer les réticences de Saint Pétersbourg. La loi de trois ans s'insère dans ces perspectives d'ensemble: si le total des effectifs disponibles après mobilisation ne changera pas, la part des unités d'active au premier jour (complétée immédiatement par des réservistes locaux) sera nettement augmentée. Il ne s'agit pas seulement de »couverture«; ainsi, dit Joffre, »nos unités auront évidemment une puissance offensive considérable«.

Les hommes politiques s'inquiètent cependant de la manière dont on pourra faire accepter la

² Ed. Masson, Paris-New York-Barcelone-Milan, 1979.

mesure au Parlement. Poincaré demande de «préciser exactement en quoi consiste l'effort fait par l'Allemagne pour augmenter sa puissance militaire». Briand, président du Conseil en mars 1913, ajoute avec son instinct de l'opinion: «les charges seront lourdes. Pour que la réforme soit durable, pour que, demain, la fièvre patriotique calmée, la question ne soit pas remise en cause, il importe d'étayer les mesures prises par des arguments sérieux, des arguments saisissants, et non pas seulement d'ordre technique qui ne seront pas compris». Le général Pau, qui jouit d'un prestige particulier, leur répond: les Allemands «cherchent à disposer d'une armée susceptible de mobiliser les unités combattantes sans faire appel aux classes de complément. Par là se révèlent les intentions agressives de nos voisins. Et une armée ainsi constituée est en effet un instrument offensif de premier ordre, toujours prêt à jouer». Ici se dessine le thème de l'«attaque brusquée», que l'armée allemande pourrait déclencher par surprise, avant que l'armée française ait eu le temps de se compléter. Le ministre Etienne, devant la commission de la Chambre, évoquera quelques jours plus tard une telle «résolution de fondre sur la France» comme possible dans l'avenir, sinon dans l'immédiat. L'éventualité n'est en fait pas réelle: l'état-major allemand a, lui aussi, besoin d'un délai, comme on le verra en août 1914. Mais l'argumentation a le mérite moral d'être défensive et la qualité politique d'une grande efficacité, en un temps de sensibilité patriotique exacerbée. Henry Contamine pressentait déjà, dans son incisive «*Revanche*» de 1957, ce que confirme Gerd Krumreich: «l'état-major, écrivait l'historien français, ne fit pourtant rien pour réfuter la littérature de l'attaque brusquée. Peut-être était-il heureux d'avoir un moyen de secouer le corps électoral?» et, pour les ministres, plutôt que de chercher «des solutions moyennes», «n'était-il pas plus simple de se laisser dériver au fil d'une opinion momentanément favorable à la vigueur nationaliste?» Il existe donc bien entre les intentions et l'argumentation un décalage qui crée un malentendu entre les responsables et les citoyens.

Ceci contribue à expliquer l'ardeur de l'opposition aux Trois Ans, sur laquelle l'ouvrage fournit aussi beaucoup de données, notamment à partir des rapports de police de la série F 7 des Archives nationales. Il souligne qu'elle manque d'homogénéité et qu'on ne peut parler d'une polarisation absolue. On relève déjà des nuances sensibles au sein du socialisme et du syndicalisme qui montrent une forte combativité dans cette circonstance. Il en est plus encore ainsi chez les radicaux-socialistes qui dénoncent une manoeuvre politique d'entente avec la droite mais qui, patriotes convaincus, ne veulent pas être accusés de nuire à la défense nationale. Tandis que Jaurès entreprend de définir un système de nation armée, le contre-projet Paul Boncour – Messimy propose un allongement de service de six mois doublé de périodes de 23 jours pour 11 classes, qui échoue d'assez peu; s'il assure le même total d'effectifs, il fait la part plus large aux réservistes, ce qui lui vaut l'hostilité de l'état-major. La gauche tient aussi à l'égalitarisme et elle fait balayer tout octroi de dispense (quoiqu'on ait trop de monde) par un amendement Daniel Vincent, adopté à la quasi-unanimité: «tous les hommes reconnus aptes au service sont tenus d'accomplir effectivement la même durée de service». Un an après le vote de la loi, les élections donneront leur revanche à ses adversaires, plutôt sans doute à cause du débat parallèle sur la réforme de la fiscalité. Sur les Trois ans, le nouveau cabinet Viviani adoptera une formule prudente: la perspective non immédiate et soumise à certaines conditions contraignantes d'«un allègement des charges militaires». Gerd Krumreich pense toutefois que la loi aurait été bientôt remaniée si la guerre n'était venue le 3 août 1914: l'Union sacrée affirmera alors le consensus fondamental des Français sur la défense nationale.

Pierre BARRAL, Nancy